

RENOUVELLEMENT CERTIFICAT INDIVIDUEL OPÉRATEUR

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et sécurité environnementale
- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Connaître et choisir les méthodes alternatives à la lutte chimique

MÉTHODES ET MOYENS

- Diaporama ; Remise de documents pédagogiques
- Vidéos (MSA, jardins)
- Mise en pratique (étiquette, FDS, fiches techniques, EPI, reconnaissance de maladies, ravageurs, adventices, auxiliaires...)
- Documents présentés : Arrêtés, plaquettes, chartes, liste des points de collecte et des entreprises d'élimination des déchets toxiques
- Démonstrations : sites Internet, matériel, présentation d'échantillons de paillages, auxiliaires
- Visite si possible du local de stockage
- Echanges d'expériences

LE PROGRAMME



RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques, AMM, Usages
- Réglementation du transport et du stockage
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Risques pour l'environnement, voies de contamination (dangers et situations d'exposition)
- Prévention des risques (stratégies adaptées aux zones, pratiques adaptées pour le transport, le stockage et du traitement des résidus, les manipulations, les épandages)
- Traçabilité

2h



PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET SANTÉ HUMAINE : SANTÉ SÉCURITÉ ET ESPACES OUVERTS AU PUBLIC

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dangers et situations d'exposition)
- Types de mesures à prendre pour réduire les risques (estimation des risques, prévention, protection, utilisation, consignes et réglementation)
- Conduite à tenir en cas d'intoxication et d'accident (symptômes, mesures d'alerte, signalement, formation, consignes d'intervention, informations)

3h



RÉDUCTION DU RECOURS AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, MÉTHODES ALTERNATIVES

- Techniques alternatives (Méthodes et produits de biocontrôle)
- Lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques ...)

2h

PRÉREQUIS

La formation doit être réalisée par le professionnel entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité du certificat en cours



CIBLE

Salariés des entreprises espaces verts
employés des collectivités territoriales
Ouvriers agricoles

**Tarif : 175 €
NET DE TAXE***

* Tarif par personne
* Tarif groupe :
Nous consulter

1 jour soit

7h

Formation en intra ou inter
Déplacement en France
entière

VÉRIFICATION
DES CONNAISSANCES
TOUR DE TABLE



05 62 19 22 30

contact@biova-france.fr



Formation Certifiante
ÉLIGIBLE CPF
CODE CPF 237364



biova